

**52010 - Construction, restructuration
et gros entretien des collèges publics**

**Proposition de participation financière du
Département à la construction d'une chaufferie
mixte gaz-biomasse à la cité scolaire Jean Monnet et
proposition de convention de financement afférente**

Rapport n° CP/2018/287

Service gestionnaire :
J4-Immobilier

Résumé :

La Région, gestionnaire de la cité scolaire Jean Monnet à Strasbourg a sollicité une participation financière du Département pour la construction d'une chaufferie mixte gaz-biomasse à la cité scolaire et le raccordement du collège à celle-ci.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'affecter la part de financement incombant au Département, et d'autoriser le président à signer la convention de cofinancement.

La Région a fait part au Département de sa proposition de construire une chaufferie gaz-biomasse à la cité scolaire Jean Monnet et d'y raccorder l'ensemble des bâtiments du site, y compris le collège. Cette chaufferie permettrait, à plus de 80 %, l'utilisation du combustible bois.

Le coût de l'opération s'élève à 1 751 071 € HT. La T.V.A. serait intégralement portée par la Région qui récupérerait également l'intégralité du F.C.T.V.A.

La maîtrise d'ouvrage de ces travaux serait assurée par la Région. Afin de mutualiser les installations, d'optimiser leur rendement et d'obtenir de meilleurs prix pour la fourniture d'énergie, la chaufferie créée alimenterait également la copropriété voisine "Colmar-Vosges" située à 150 mètres. Ce projet a donné lieu à l'obtention d'une aide ADEME dans le cadre du fonds chaleur.

Le financement du projet après déduction de la T.V. A., de l'aide ADEME et de la part financée par la Copropriété Colmar-Vosges serait partagé entre la Région et le Département sur la base d'une clé de répartition fixée entre les collectivités, à savoir, 73 % pour la Région et 27 % pour le Département du Bas-Rhin. Cette clé de répartition tient compte du prorata du nombre d'élèves lycéens et collégiens au vu de la moyenne des fréquentations des 3 dernières années scolaires.

Le plan de financement envisagé pour cette opération est le suivant :

Région	389 284 € HT
Département	143 982 € HT
ADEME	588 555 € HT
Copropriété Colmar-Vosges	629 250 € HT
TOTAL	1 751 071 € HT

Cette opération, inscrite dans le programme d'investissement des collèges adopté en mars 2017, est inscrite au budget sur la ligne 43045, et prévoit l'échéancier de paiement suivant :

	Autorisation de Programme	CP2018
SUBCOLL002	150 000 €	143 982 €

La Commission territoriale de l'Eurométropole réunie le 13 septembre 2018 a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide de la participation du Département au projet de construction d'une chaufferie mixte gaz-biomasse à la cité scolaire Jean Monnet à Strasbourg, et le raccordement du collège à celle-ci, à hauteur de 143 982 € HT ;*
- décide d'approuver les termes du projet de convention de co-financement à conclure avec la Région, pour la mise en œuvre de cette opération ;*
- autorise son président à signer cette convention dont le projet est joint à la présente délibération.*

Strasbourg, le 21/09/18

Le Président,



Frédéric BIERRY